

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4942

concernant le rapport du comité d'éthique et de déontologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 328-CA-4913 adoptée à huis clos par le conseil d'administration lors de la séance du 20 octobre 2008;

ATTENDU l'intervention, à huis clos, du président du comité d'éthique et de déontologie, monsieur Pierre Daoust, auprès du conseil, lors de la réunion du 17 novembre 2008, dans le but de faire rapport sur l'état de traitement de la situation concernant une dérogation possible au code d'éthique et de déontologie par un membre du conseil, monsieur David Clément;

ATTENDU qu'il a alors été convenu, lors de cette intervention, que le comité d'éthique et de déontologie présenterait, à la présente séance du conseil, son rapport (verbal) de même qu'une recommandation (écrite) concernant le mandat d'examen que lui avait confié le conseil, le 20 octobre 2008;

ATTENDU le rapport verbal transmis durant la présente séance du conseil d'administration par le président du comité d'éthique et de déontologie, à l'intérieur d'un huis clos décrété à cette fin;

ATTENDU la distribution, à chaque membre du conseil, en séance, de la décision du comité d'éthique et de déontologie datée du 11 décembre 2008 (annexe 1), concernant monsieur David Clément, de même que la lettre qui lui était adressée et datée du 11 décembre 2008 (annexe 2) dans laquelle celui-ci était informé de la procédure suivie pour le traitement de la recommandation du comité devant le conseil et les modalités par lesquelles il serait invité à réagir;

ATTENDU la conclusion et la recommandation, unanimes dans les deux cas, du comité d'éthique et de déontologie, telles que décrites dans le document produit sous la cote « Décision CA-Déontologie-2008-01 » et remis aux membres, en séance; (annexe 1)

ATTENDU que monsieur David Clément, conformément à l'article 14.2 du Code d'éthique et de déontologie, s'est prévalu de son droit de communiquer son point de vue au conseil à la suite de la conclusion et de la recommandation du comité d'éthique et de déontologie à l'intérieur du huis clos;

ATTENDU qu'en conformité avec le dernier alinéa de l'article 14.2 du Code d'éthique et de déontologie, la présidente du conseil a invité les membres à se prononcer par scrutin secret sur la recommandation du comité;

ATTENDU le résultat du vote au scrutin secret;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Claire Vaive,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4942

concernant le rapport du comité d'éthique et de déontologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration endosse la conclusion et la recommandation unanimes du comité d'éthique et de déontologie concernant les faits et gestes posés par monsieur David Clément, à titre de membre du conseil d'administration, lors des activités de perturbation des services alimentaires du pavillon Alexandre-Taché, en septembre 2008, de même qu'à la suite du traitement de son cas en vertu du Code de conduite;

DE CONCLURE à une conduite dérogatoire grave de monsieur David Clément, en sa qualité de membre du conseil d'administration, au Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration, plus précisément à l'encontre des articles 3, 4 et 7 dudit Code, lors de ces évènements;

DE DÉCRÉTER une suspension, avec effet immédiat, du statut de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université de monsieur David Clément;

DE MANDATER le secrétaire général pour transmettre, en conformité avec les dispositions de l'article 14.3 du Code d'éthique et de déontologie, à l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO), instance responsable de la désignation des étudiants appelés à siéger au conseil d'administration, et en sa qualité d'autorité compétente au sens de cet article, une demande de révocation permanente du statut de membre étudiant du conseil d'administration de l'UQO de monsieur David Clément, avec toutes les pièces nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4943

concernant l'adoption du document : « *Plan stratégique UQO 2009-2014 | Analyse de la situation actuelle et énoncés de vision, de mission et de valeurs* »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'exercice de planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais 2009-2014 entrepris à l'automne 2007;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité institutionnel chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique;

ATTENDU le calendrier des travaux et les phases de réalisation de la planification stratégique;

ATTENDU que le comité institutionnel a terminé la phase d'analyse de la situation actuelle ainsi que l'élaboration des énoncés de vision, de mission et de valeurs et qu'il a mené des consultations, tant à l'interne qu'à l'externe, sur ces éléments;

ATTENDU que le conseil d'administration, à sa réunion du 17 novembre 2008, a donné un avis préliminaire favorable au projet de « Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs »;

ATTENDU que la commission des études a donné un avis favorable sur ledit document;

ATTENDU que l'approbation finale du document « *Plan stratégique UQO 2009-2014 | Analyse de la situation actuelle et énoncés de vision, de mission et de valeurs* » est souhaitable afin de permettre au comité institutionnel de poursuivre avec les autres étapes à venir dans le cadre du plan retenu pour la réalisation de la planification stratégique;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le document « *Plan stratégique UQO 2009-2014 | Analyse de la situation actuelle et énoncés de vision, de mission et de valeurs* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4944

concernant un témoignage de gratitude et de remerciements à l'endroit de monsieur Benoît Pelletier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le retrait récent de la scène politique provinciale de celui qui fut, depuis 1998, le député du comté de Chapleau à l'Assemblée nationale et, depuis 2003, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques, de l'Accès à l'information et le ministre responsable de la région de l'Outaouais;

ATTENDU que le ministre Benoît Pelletier a toujours été en mesure de concilier, d'une manière exemplaire, ses importantes responsabilités ministérielles et les responsabilités qui lui incombent en sa qualité de ministre responsable de la région de l'Outaouais;

ATTENDU le travail remarquable accompli par le ministre dans plusieurs « dossiers » vitaux pour la région de l'Outaouais et sa capacité à bien cerner et à bien représenter les intérêts de la région de l'Outaouais;

ATTENDU que le ministre Benoît Pelletier, universitaire de carrière, s'est toujours comporté en allié indéfectible des intérêts et du rayonnement de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'apport constant du ministre concernant la réalisation et le cheminement de plusieurs projets jugés importants pour le développement de l'Université, dont ceux reliés au financement du CRTL, à la construction des ailes B et C du pavillon Alexandre-Taché, du campus de Saint-Jérôme, du projet du campus Santé et du projet de surface synthétique pour la pratique sportive;

ATTENDU qu'il y a lieu que l'Université du Québec en Outaouais souligne le départ d'un personnage qui aura imprimé, dans les mœurs politiques de l'Outaouais, une marque indélébile de politicien intègre, disponible et entièrement dédié à ses responsabilités, et qu'elle lui témoigne, en conséquence, de sa gratitude et de ses remerciements pour le magnifique travail accompli;

ATTENDU la recommandation du recteur et de la présidente,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4944

concernant un témoignage de gratitude et de remerciements à l'endroit de monsieur Benoît Pelletier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE un témoignage de gratitude et de remerciements envers monsieur Benoît Pelletier pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement et au développement de l'Université du Québec en Outaouais, durant ses mandats de député et de ministre;

D'ADRESSER à monsieur Benoît Pelletier des vœux de succès dans la poursuite de sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4945

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la Politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur;

ATTENDU la résolution 328-CA-4917 par laquelle le conseil d'administration fixe à 189 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010 (excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock et un poste de professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie);

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2009-2010 - Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2009-2010;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2009-2010 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2009-2010;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

ATTENDU la résolution 270-CE-1904 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils ,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 330-CA-4945**

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution) :

<u>Départements:</u>	Répartition au <u>2009.06.01</u>
École multidisciplinaire de l'image	10
Études langagières	10
Informatique et ingénierie	16
Informatique et ingénierie (sciences de la nature)	1
Psychoéducation et psychologie	22
Relations industrielles	17
Sciences administratives	35
Sciences comptables	14
Sciences de l'éducation	24
Sciences infirmières	13
Travail social et sciences sociales	27
TOTAL :	<u>189*</u>

*excluant un (1) poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives et un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock et un (1) poste de professeur invité pour le professeur Frédérik Doyon;

DE RETENIR les mécanismes de correction en cours d'année (l'annexe B ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4946

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant en administration scolaire;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 17 novembre 2008;

ATTENDU la résolution UQO-DES-08-71-440 de l'extrait du procès-verbal de la 71^e assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation du 26 octobre 2008 recommandant l'embauche de madame Suzanne Guillemette à titre de professeure suppléante;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Suzanne Guillemette;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Suzanne Guillemette à titre de professeure suppléante en administration scolaire au Département des sciences de l'éducation pour la période débutant le 5 janvier 2009 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Suzanne Guillemette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4947

concernant la modification de la Politique relative à l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ sur la vérification de l'évaluation périodique des programmes de formation offerts par l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'autorité de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ et, partant, des recommandations formulées dans le rapport susmentionné;

ATTENDU le projet de modification de la Politique relative à l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études du 28 octobre 2008;

ATTENDU la résolution de la commission des études du 6 novembre 2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées à la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4948

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la résolution 270-CE-1901 adoptée par la commission des études du 4 décembre 2008;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de premier et deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4949

concernant l'embauche et la nomination de madame Nathalie Cadieux au poste de directrice du Service des finances

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création du poste de directeur du Service des finances (Résolution 328-CA-4922);

ATTENDU l'affichage du poste;

ATTENDU le curriculum vitæ de madame Nathalie Cadieux;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Nathalie Cadieux comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 19 janvier 2009 au 31 mai 2011;

DE NOMMER madame Nathalie Cadieux au poste de directrice du Service des finances;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de madame Nathalie Cadieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4950

concernant l'entente pour la gestion des espaces locatifs du Centre de recherche en technologies langagières destinés aux entreprises partenaires en technologies langagières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la volonté de l'Université du Québec en Outaouais de poursuivre sa contribution aux projets et activités du Centre de recherche en technologies langagières et de soutenir davantage la création d'un pôle technologique dans le secteur des technologies langagières;

ATTENDU les espaces locatifs disponibles au 3^e étage du Centre de recherche en technologies langagières;

ATTENDU le rôle de soutien et de concertation tenu par l'organisme du Centre de recherche en technologies langagières auprès des entreprises de l'industrie de la langue;

ATTENDU la résolution 3003-CA-4490 concernant l'entente de contribution et de gestion avec le Centre de recherche en technologies langagières;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les explications du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

DE CONCLURE une nouvelle entente pour la gestion des espaces locatifs du Centre de recherche en technologies langagières destinés aux entreprises partenaires en technologies langagières et dont la valeur approximative est de 271 684 \$ annuellement;

DE MANDATER le recteur pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4951

concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 8 décembre 2008 (résolution 323-CX-1388);

ATTENDU la recommandation du recteur, président du Comité du budget, et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4952

concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2007-2008

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU le rapport des vérificateurs externes concernant les états financiers de l'Université, au 31 mai 2008;

ATTENDU la confirmation tardive du calcul définitif des subventions attribuées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'Université, pour l'exercice 2007-2008;

ATTENDU la recommandation unanimement favorable du Comité de vérification;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2008;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4953

concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la certification du Rapport financier annuel par les vérificateurs externes de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport financier annuel pour l'exercice financier 2007-2008;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4954

concernant la modification de la résolution 329-CA-4938 relative au choix d'un entrepreneur pour la réalisation des améliorations au futur campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 329-CA-4938 adoptée par le conseil d'administration à sa réunion du 17 novembre 2008;

ATTENDU la nécessité de clarifier, dans le dispositif de cette résolution, la nature et la portée du contrat octroyé à la firme Verrault Inc « pour les travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme »;

ATTENDU que la nature du contrat octroyé à la firme Verrault Inc. consiste à assumer la gestion des améliorations obligatoires à être effectuées au campus de Saint-Jérôme, notamment à gérer le processus relatif aux choix des fournisseurs de biens et de services;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais demeure en tout temps responsable de confirmer, dans le contexte de la construction et des opérations du campus de Saint-Jérôme, l'octroi des contrats de biens et de services, en fonction des dispositifs réglementaires qui gouvernent l'attribution de tels contrats;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le dispositif de la résolution 329-CA-4938 de manière à préciser la nature du contrat octroyé à la Firme Verrault Inc. et à confirmer le pouvoir exclusif de l'Université à confirmer de tels contrats;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le 1^{er} dispositif de la résolution 329-CA-4938, en lui substituant celui-ci :

D'approuver l'octroi du contrat pour la gestion des travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme, à la firme Verrault Inc., conformément à l'enveloppe consentie à cette fin, étant entendu que les contrats de biens et de services requis et à intervenir le seront entre l'Université et les cocontractants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4955

concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la Politique de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU l'article 8.3 de la Politique de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU la démission de madame Bianca Gauthier comme membre du comité;

ATTENDU la recommandation du syndicat;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Mélanie Bertrand, Syndicat du personnel de soutien, membre au comité de santé, sécurité et prévention, pour un mandat se terminant le 31 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4956

concernant la nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin du premier mandat de monsieur Patrice Babineau au 11 décembre 2008 à titre de représentant des personnes chargées de cours à la commission des études;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU les articles 3.1.1 A du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'assemblée générale tenue le 24 novembre 2008;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Patrice Babineau à titre de représentant des personnes chargées de cours à la commission des études, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 16 décembre 2008 au 15 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 330-CA-4957

concernant la première convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s de cours de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 751000 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trentième réunion tenue le lundi 15 décembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le projet de convention collective;

ATTENDU la résolution de l'assemblée générale spéciale du Syndicat des étudiants et des étudiantes salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 751000 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ;

ATTENDU la présentation faite par la doyenne de la gestion académique, madame Murielle Laberge, et le conseiller au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur André-Jean Pelletier;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la première convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 751000 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ, pour une période de trois (3) ans, soit du 18 décembre 2008 au 31 décembre 2011;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ladite convention collective au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général